



SAISON 2022 / 2023

REGLEMENT

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-79

PV N° 06 DU SAMEDI 24/09/2022

Réunion du 19/09/2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 - réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°3 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F

Affaire N°4 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule F

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°4 rencontre n°24870829 du 18/09/2022 séniors D 5 poule F Journée 1**

Match perdu par forfait avec - 1 point au classement à FC ST JOSEPH ST MARTIN 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse SUC TERRENOIRE 2 sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District. Club amendé FC ST JOSEPH ST MARTIN 50€

FORFAIT GENERAL

N°3 537227 RIC O DU MONTCEL 3 - amende 80€

VALIDATION DES ENTENTES

Validation des ententes à la date du 19 septembre - En gras, le club support.

Catégorie U18

560434 LIGNON FOOTBALL CLUB - 545699 COUZAN - U18 D3 poule I

560434 LIGNON FOOTBALL CLUB - 545699 COUZAN - U18 D3 poule F

509200 ST S USSONNAISE - 521914 AS ST PAL EN CHALENCON - U18 D3 poule E

Catégorie U15

529512 FC LURIECQUOIS - 552011 US SUD FOREZIEENNE - U15 D2 poule A

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI